

## ☺ Faire face au contrôle fiscal de l'entreprise ou du groupe intégré

Gérer un contrôle fiscal de l'avis de vérification à la saisine du tribunal, en passant par les voies de recours administratifs

### PUBLIC

Fiscalistes - Directeurs et responsables financiers et comptables - Avocats - Experts-comptables - Leurs collaborateurs

### PRÉ-REQUIS

Avoir des connaissances en fiscalité des entreprises

### NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

### LES POINTS FORTS

Un cas de synthèse élaboré à partir de propositions de rectification réelles pour détecter les irrégularités de procédure et savoir comment les faire valoir

Synthèse sur les différentes étapes de la procédure

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

### SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
  - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre

Code  
**1267**

Durée  
**2 jours / 14 heures**

Tarif Inter\*  
**2 065 € HT**

\*Repas inclus (en présentiel)

## Objectifs pédagogiques

- Réagir efficacement à la réception de la proposition de rectification et en mesurer tous les effets
- Faire valoir les droits de l'entreprise au cours de la phase précontentieuse et respecter les obligations liées
- Utiliser les voies de recours administratifs lors d'un contrôle fiscal

## Programme de la formation

### Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès.

### Identifier les pouvoirs de l'administration

- Le droit de communication, la demande d'éclaircissements et de justifications, le droit de vérification : distinction et combinaison
- La période soumise à vérification (droit de reprise)
- Les spécificités des différentes procédures : contrôle sur pièces, contrôle à distance, contrôle sur place
- La procédure contradictoire et la procédure d'imposition d'office

### Préparer l'entreprise à un contrôle fiscal

- La constitution de dossiers, conservation des pièces justificatives
- La préparation des fichiers / documents obligatoires à remettre à la première intervention du vérificateur (FEC, piste d'audit fiable, documentation des prix de transfert)
- La régularisation spontanée des erreurs commises de bonne foi
- La saisine du service de mise en conformité fiscale (SMEC) et les atténuations des sanctions en principe applicables
- La possibilité de solliciter un rescrit fiscal

### S'approprier le déroulement du contrôle fiscal

- L'avis de vérification (mentions obligatoires)
- Les étapes de la vérification de comptabilité
- La garantie fiscale (articles L 80 A et L 49 B du LPF)

satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

### **ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE**

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : [care-formation@lefebvre-dalloz.fr](mailto:care-formation@lefebvre-dalloz.fr)

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- La régularisation en cours de contrôle (article L 62 du LPF)

## Identifier les spécificités du contrôle fiscal des comptabilités tenues au moyen de systèmes informatisés

- Le périmètre du contrôle
- La remise de la comptabilité sous la forme d'un FEC
- La mise en œuvre de la procédure des traitements informatiques et conséquences
- Les conseils pratiques en amont de tout contrôle, pendant le contrôle et en cours de procédure précontentieuse

## Réagir à la proposition de rectification

- Les conditions de validité (forme et fond) de la proposition
- Les effets d'une proposition régulière : effet interruptif de prescription ; limitation du montant des incidences financières ; ouverture du délai pour l'envoi des observations du contribuable
- La réponse aux observations du contribuable

## Contrôler les sanctions applicables

- Les intérêts de retard
- Les pénalités
- Les incidences pénales

## Bénéficiaire des garanties accordées au contribuable vérifié

- Les garanties communes
- Les garanties propres aux vérifications de comptabilité et/ou examen de comptabilité

## Utiliser les recours ouverts au contribuable en cas de maintien des propositions de rectification

- Les recours hiérarchiques
- La saisine des commissions compétentes : compétences respectives - procédure de saisine - effets des décisions
- Le conciliateur fiscal

## Gérer un contrôle fiscal dans un groupe intégré

- Les investigations spécifiques : éligibilité au régime d'intégration fiscale ; contrôle des retraitements des résultats individuels et du résultat d'ensemble
- Le droit de contrôle étendu
- La rectification des résultats individuels et impacts sur le résultat d'ensemble
- Le calcul des intérêts et pénalités

## Soulever un vice de procédure

- Les principaux vices de procédure
- Leur effet sur les rectifications issues du contrôle fiscal

## Envisager d'engager une procédure contentieuse

- La réclamation préalable : gestion des délais de réclamation



- Le sursis de paiement et les demandes de garanties, les solutions en cas d'absence de garantie
- La saisine du Tribunal et le sursis à exécution
- La charge de la preuve dans le contentieux de l'impôt
- Entamer un contentieux ou négocier un éventuel accord amiable avec l'administration ?
- Cas pratique de synthèse : analyser une proposition de rectification élaborée à partir de cas réels pour détecter les irrégularités de procédure, préciser quand et comment les faire valoir et synthétiser les différentes étapes de la procédure

### Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

### A noter

... —————

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

## Prochaines sessions

### PUTEAUX

- 8-9 Jul. 2026 - Session Garantie

### PARIS

- 8-9 Sep. 2026 - Session Garantie
- 26-27 Nov. 2026

### A DISTANCE

- 8-9 Jul. 2026 - Session Garantie
- 8-9 Sep. 2026 - Session Garantie
- 26-27 Nov. 2026

### AIX-EN-PROVENCE

- 26-27 Nov. 2026

### BORDEAUX

- 26-27 Nov. 2026

### CHAMBERY

- 26-27 Nov. 2026

### GRENOBLE

- 26-27 Nov. 2026

### LILLE

- 26-27 Nov. 2026

### LYON

- 26-27 Nov. 2026

### MARSEILLE

- 26-27 Nov. 2026

### MONTPELLIER

- 26-27 Nov. 2026

### NANTES

- 26-27 Nov. 2026

### NICE

- 26-27 Nov. 2026

### NIORT

- 26-27 Nov. 2026

### PAU

- 26-27 Nov. 2026

### RENNES

- 26-27 Nov. 2026

### ROUEN

- 26-27 Nov. 2026

### STRASBOURG

- 26-27 Nov. 2026

### TOULOUSE

- 26-27 Nov. 2026

### TOURS

- 26-27 Nov. 2026